

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.116

L'An deux Mille Douze, le 23 juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 juillet 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 juillet 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme WILLMANN représentée par M. REVOLAT

M. COASSIN représenté par M. LABIA

M. DENIS représenté par M. MERLE

M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Madame Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N° 2

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : 4 Abstentions

Unanimité des suffrages exprimés

Par arrêté N° 12.054 du 27 mars 2012 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 avril 2012 au 16 mai 2012, pour procéder à la modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- VU la délibération en date du 23 juin 2008 approuvant le P.L.U., modifié et approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2011,
- VU l'arrêté municipal STU n° 12.0454 du 27 mars 2012 prescrivant l'enquête publique sur la modification n° 2 du P.L.U.,
- VU la décision n° E12000063/86 du 20 mars 2012 du tribunal administratif du POITIERS désignant M. Bernard SICRE en qualité de commissaire-enquêteur et M. Bernard MISSIAEN en qualité de commissaire enquêteur suppléant,
- VU les remarques formulées par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- VU les remarques formulées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la présente délibération et au dossier du P.L.U., portant sur :
 - .la création de terrains familiaux ;
 - .la création d'une aire des gens du voyage ;
 - .les règles relatives à l'obligation de réalisation de logements locatifs sociaux ;
 - .des règles relatives à l'obligation de réalisation de stationnement ;
 - .l'agrandissement de la zone UH et la création d'un périmètre institué au titre de l'article L 123-2 du Code de l'urbanisme ;
 - .la modification de limite de zonage UA/UB pour cohérence avec la Z.P.P.A.U.P. ;
 - .la modification de l'emplacement réservé n° 23.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

- d'approuver le dossier de modification n° 2 du P.L.U. tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération,

Précise que :

- le P.L.U. approuvé et modifié sera tenu à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme,
- la présente délibération sera affichée en mairie durant 1 mois,
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal officiel du département,
- la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,
- la délibération deviendra exécutoire dans le délai de 1 mois suivant sa réception par le préfet et l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 juillet 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD